



NOTIFICATION CONCERNANT LE CONSEIL DE CLASSE – 6^{ème} à Terminale

CLASS COUNCIL INFORMATION – 6TH TO 12TH GRADES

A partir de la classe de 6e et ce jusqu'à la Terminale, le système français d'éducation prévoit une réunion trimestrielle du conseil de classe. Le conseil de classe est constitué de l'équipe pédagogique, de deux délégués parents, élus, et de deux délégués élèves, élus. Le but du conseil de classe est de faire le point sur l'ensemble de la classe, de reconnaître les réussites et d'aider chacun en fonction de ses difficultés. Lors de cette réunion, qui a lieu à huis clos, la situation de chaque élève de la classe est revue et chaque membre peut contribuer à apprécier sa situation et à suggérer une ou des solutions pour l'aider à réussir. La réunion soumet l'ensemble de ses membres au devoir de confidentialité ; rien de ce qui a été évoqué ne peut sortir de l'instance et seule l'appréciation globale portée sur le bulletin trimestriel de l'intéressé peut être communiquée et ce uniquement à l'intéressé et à sa famille. Quant aux délégués élèves, le processus les éduque à la démocratie et à leurs devoirs de futurs citoyens en leur apprenant leurs droits (ils représentent leurs camarades) et leurs devoirs (celui de parler au nom des autres en mettant de côté leur opinion personnelle et celui de confidentialité).

Chaque parent dont l'enfant est admis au Lycée apprécie la valeur de ce processus et reconnaît qu'il est intrinsèque à l'éducation offerte par le Lycée, et autorise que son enfant en fasse partie tel qu'il est décrit.

In the French educational system, the class council for grades 6 through 12 meets once every trimester. This body is made up of the academic team (teachers, Headmaster), two elected room parents, and two elected student delegates. The objective of the council is to review the work of the class as a whole, to recognize achievements and to help each student with his or her challenges.

During this meeting – which is only open to council members – the group reviews each student's progress. Each council member has the opportunity to provide feedback and suggest ways to assist every student succeed. Each member of the council is bound by a duty of confidentiality. No information discussed at the meeting may be disclosed. Only general comments about a report card may be communicated, and so only to the family of the student concerned.

This process teaches student delegates about the democratic system. It also teaches them about their future duties as citizens by teaching them their rights (they represent their fellow students) and their specific duties (to speak on behalf of others and to put aside their personal opinions, and to keep information confidential.)

Each parent whose child attends the Lycée appreciates the value of this process, recognizes that it is intrinsic to the education provided by the Lycée, and authorizes the participation of his/her child as described above.